

République française

 Département de la
 Haute-Savoie

 Arrondissement de
 Thonon- Les- Bains
 ...
**Commune de
 CERVENS**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL MUNICIPAL
 DE LA COMMUNE DE CERVENS**

SEANCE ORDINAIRE DU 12 MAI 2026 à 20H00

Convocation
 du 07/05/2026

L'an deux mille vingt-six le douze mai à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de CERVENS dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire dans la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Gil THOMAS, Maire.

**Nombre de
 conseillers :**

En exercice : -- 15
 Quorum : ----- 08
Présents : ---- 13
 Absents : ----- 02
 Pouvoirs : ---- 01
 Votants : ----- 14

Étaient présents : THOMAS Gil, DECOMBARD Coralie, LOMBARD Patricia, MATRINGE Yann, LEGRAND Patrick, MUSELLA Hélène, NOEL Ruta, MONTEIRO Michael, KELLER Sophie, PONCET Sana, VITTET Julien, BOSSUS Marie, MATRINGE Victor.

Absents : CHATEL Christophe, BERGERON Thomas

VOTE

Pour : ----- 14
 Contre : ----- 0
 Abstentions : -- 0

Pouvoirs : BERGERON Thomas à PONCET Sana

Secrétaire de séance : Julien VITTET

Festivités

OBJET : Mise en place du marché artisanal du 11 juillet 2026 - Approbation du règlement du marché et fixation du montant des droits de place

**Délibération
 N°2026-41**

Monsieur le Maire présente le projet de marché artisanal qui aura lieu le 11 juillet 2026 sur la commune de Cervens.

**Délibération Certifiée
 exécutoire,**

Télétransmise

Le : **21 MAI 2026**

Reçue en Préfecture

Le : **21 MAI 2026**

Publié sur le site de la
 commune

Le : **21 MAI 2026**

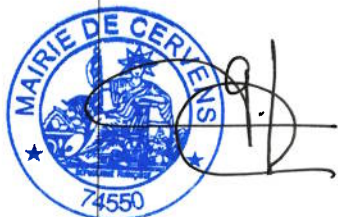
Le Maire Gil THOMAS

Il précise qu'il convient de mettre en place un règlement permettant d'organiser et de gérer au mieux le marché et présente aux membres du Conseil Municipal une proposition de règlement.

Il explique que, dans le cadre de l'occupation du domaine public par les exposants, il convient de déterminer le montant du droit de place qui sera facturé aux artisans inscrits et propose un montant de 4€ le mètre linéaire.

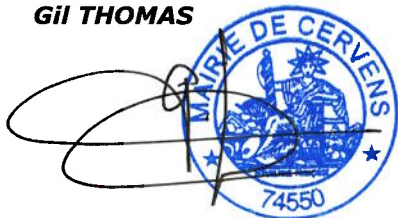
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

- ⇒ **APPROUVE** le règlement du marché ci-annexé.
- ⇒ **FIXE** le tarif du droit de place pour les exposants du marché artisanal du 11 juillet 2026 à 4€ le mètre linéaire.
- ⇒ **AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'engagement et au bon déroulement de cette manifestation



Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an susdits,
 Pour extrait certifié conforme

Le Maire,
Gil THOMAS



Le secrétaire
Julien VITTET